

Corbeil CDIS :

Le choix vous appartient !

La loi du 20 aout 2008 sur la représentativité des syndicats, a aussi modifié de façon scélérate la loi Aubry 2 sur les 35 heures : dorénavant, tous régimes de travail supérieurs à la semaine nécessitent la signature d'un accord des syndicats, et, à partir du 1^{er} janvier 2009, des syndicats représentant plus de 30% des voix au niveau de chaque Direction de La Poste. Un décret d'application est en cours d'élaboration, permettant de déroger à la loi, spécialement pour La Poste, au titre des missions de service public. Mettre en place sans accord des régimes de travail sur 4 semaines, comme auparavant. Mais tant que ce décret n'est pas paru, c'est la loi qui s'applique.

Suite à notre bilatérale du 02/09/08, la Directrice Opérationnelle et Territoriale du Courrier de l'Essonne, maintient la démarche des réorganisations avec accord. Contrairement à trois autres syndicats qui revendiquent dans le 94 des régimes de travail à 35h sur 6 jours, pensant mettre fin ainsi à Facteurs d'avenir. La CFDT, elle, agit pour l'obtention de repos de cycle, en refusant sans ambiguïté les 6 jours sur 7 travaillés !

Ce que veut la CFDT !

- Le bénéfice d'un repos périodique tel que stipulé par le vote initial des facteurs du bureau :
 - 1 lundi et 1 mardi toutes les 6 semaines.
- Les Promotions :
 - Nombres : I.3 → 15 ; II.1 → 6 ; II.2 → 3
- La CFDT a demandé, que Le personnel en cabine soit positionné en 1.3
- La CFDT revendique que le pilote machine soit intégré dans l'équipe de tri/logistique, lui permettant ainsi d'avoir un repos de cycle un samedi et lundi toutes les 8 semaines et devrait être positionné en II.1, cela leur permettra de toucher la prime qualité.

Et quelle est l'alternative ?

En cas de non accord ou d'opposition majoritaire, le scénario sans accord, c'est-à-dire avec 1 lundi ou 1 mardi toutes les 4 semaines pour les équipes ménages et 35 heures/semaines sans repos pour l'équipe de tri/logistique sera mis en place.

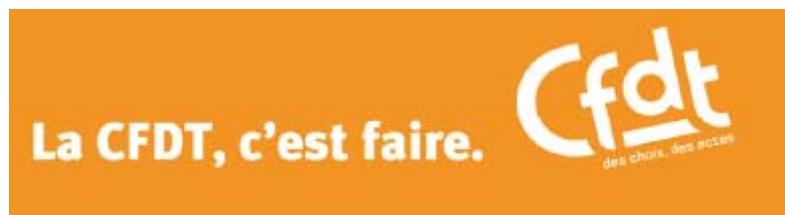
Avec les reprises d'emploi et la perte des promotions en I.3 !

Bref, on en revient au tout début de la négociation, ce que la CFDT refuse catégoriquement ! Mais c'est à vous, postiers et postières de Corbeil Cdis, d'user de votre influence auprès de nos partenaires syndicaux pour que ce scénario catastrophe ne voie pas le jour !

NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DECIDER DE VOTRE ORGANISATION FUTURE.

Avec la CFDT, SOYEZ

[RESPECTÉS]



Avec vous, pour vous : la CFDT !
Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !

06/10/2008